

(N° 268.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 31 JUILLET 1924

---

Rapport de la Commission des Affaires Étrangères,  
chargée d'examiner le Projet de Loi approuvant  
le Traité conclu avec les États-Unis d'Amérique  
concernant le mandat de la Belgique sur le  
territoire du Ruanda-Urundi.

*(Voir les n<sup>os</sup> 195, 405 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,  
séance du 25 juillet 1924.)*

---

Présents : MM. LE JEUNE, président ; le marquis IMPERIALI,  
WITTEMANS et SPEYER, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

La ratification du Traité conclu avec les États-Unis concernant le mandat de la Belgique sur le territoire du Ruanda-Urundi, est la conséquence nécessaire de l'acte législatif par lequel notre pays est appelé à approuver le mandat lui-même.

Votre Commission se réfère donc aux considérations développées à propos du Projet de Loi relatif à cette acceptation, et invite le Sénat à donner également son vote approuvatif au Traité du 18 avril 1923 et au Protocole du 21 janvier 1924 qui lui sont soumis.

*Le Rapporteur,*  
H. SPEYER.

*Le Président,*  
ALB. LE JEUNE.